



Envoi de courrier diffamatoire

Par **monica73**, le **22/01/2014** à **08:30**

ma voisine a ecris un courrier a la mairie de mon villa ge pour signaler certains faits qui se sont deroules sur la voie publique mais elle n était pas presente.
est ce de la diffamation

[fluo]**Bonjour,**

L'usage du forum implique la politesse, celle-ci voudrait qu'un message, surtout un premier de liste, commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci.[/fluo]

Par **moisse**, le **22/01/2014** à **10:04**

Bonjour à vous aussi,

Il est impossible de répondre à cette question sans connaître les faits relatés, leur survenance et si des personnes sont désignées et à quel titre.

Mais la dénonciation de faits survenus sur la voie publique est même une obligation si ceux-ci sont de nature criminelle.